



Règlement de la course d'obstacles « L'Aliénor » Edition 2022

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation.

L'inscription d'un participant à "L'Aliénor" atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : organisation

Form'Sport organise en partenariat avec la mairie du Château d'Oléron, une nouvelle édition de la course à obstacles, L'Aliénor.

Cet évènement sportif sera réalisé sur la commune du Château d'Oléron **le dimanche 05 juin 2022** et serpentera au cœur de la citadelle en empruntant les passages historiques.

La randonnée, à caractère ludique, est ouverte à tous, dès 12 ans (voir ci-dessous les modalités d'inscription), sans recherche de performance, ni de classement.

Les organisateurs feront appel à des prestataires extérieurs pour les soutiens techniques de la manifestation. (Soutien sanitaire, animation, restauration et photographies).

Article 2 : acceptation du règlement

Le règlement définit les règles de bon fonctionnement de «L'ALIENOR». Il pourra être adapté ou complété par l'organisateur si des éléments complémentaires importants devaient y figurer.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant :

- Ne respectant pas les consignes d'un organisateur, ou d'un jalonneur ;
- Ayant une attitude antisportive (gêne délibérée des autres participants, refus du règlement de la course, ...)
- risquant de mettre en danger sa personne ou celle d'autrui (consommation d'alcool ou de stupéfiants, agressivité).

Article 3 : L'épreuve

L'épreuve est une randonnée pédestre sur un terrain vallonné, entrecoupée d'obstacles à franchir et de défis à relever. Des vagues d'environ 50 à 100 coureurs seront constituées, ce qui permettra d'échelonner les départs. L'inscription « en équipe » vous permet de courir et

vous amuser ensemble dans une même vague. Un ou plusieurs participants peuvent se greffer sur une équipe déjà inscrite.

L'ALIENOR, épreuve pédestre d'environ 6 km **sans chronométrage**, comprenant plus de 30 obstacles est ouverte pour sportifs âgés de plus de 12 ans (voir conditions de participation).

Article 4 : conditions de participation

Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à ce type d'événement. Il reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 06 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'une hauteur pouvant atteindre 2 mètres, traverser une zone boueuse ou marcher dans une eau peu profonde.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou une mauvaise application des consignes de sécurité.

Chaque participant doit être âgé de 12 ans ou plus le jour de l'événement, sous réserve pour les mineurs, d'une autorisation parentale dûment signée.

Cas des mineurs âgés de 12ans (au moment de l'inscription): L'organisateur propose cette année, la composition d'équipes constituées d'un parent et d'un ou plusieurs enfants âgés de 12 ans minimum (présentation d'un justificatif individuel).

Le ou les parents s'engagent à accompagner leur(s) enfant(s) sur la **totalité** de l'épreuve. Les obstacles positionnés sur le parcours seront identiques pour toutes les catégories de participants. A charge aux parents de moduler l'effort et d'assurer la sécurité de leur(s) enfant(s). Sur chaque obstacle, ils auront la possibilité de le contourner si celui présenterait une grande difficulté.

Conformément à l'article L 231-2-1 du code du sport, la participation à l'épreuve « L'Aliénor », est soumise à présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique datant de moins d'un an et portant la mention « course à pied » ou d'une licence en cours de validité (FFA)

Article 5 : tenue vestimentaire, ou tenue d'époque

Consignes de l'organisateur :

- 1-Un tee-shirt technique près du corps avec une bonne évacuation d'eau, tu porteras.
- 2-Les manches longues sont fortement conseillées.
- 3-Un cuissard est préférable au short. Une bonne paire de chaussures de type trail, tu mettras.
- 4-Des mitaines ou des gants de bricolage coupés sont fortement conseillés.
- 5-Les bijoux (colliers, gourmettes, boucles d'oreilles, piercing...) et tous autres objets faisant encourir des risques d'accident ou de blessures aux participants sont interdits.
- 6-Les dispositifs de vidéo (Go pro ou autres) sont tolérées mais ne pourront être pris en charge par l'organisateur en cas de perte ou de détérioration.
- 7-Le port d'une tenue liée au thème de la course vous permettra de participer au tirage au sort de nombreux lots Cette tenue ne devra pas entraver la progression du participant, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Consignes supplémentaires :

En raison de la présence de coquilles d'huîtres et autres accessoires naturels susceptibles de causer des blessures, il est formellement interdit de se déchausser sur le parcours. L'organisateur décline toute responsabilité si une blessure survenait à un concurrent après que celui-ci ait retiré ses **chaussures** (franchissement de zone humide) ou son **tee-shirt**.

Article 6 : inscription à la course

Les participants aux différentes courses doivent s'inscrire via le site internet de la manifestation : www.form-sport.fr

Les inscriptions, en individuel ou en équipe, sont ouvertes sur internet à partir du **20 mars 2022 jusqu'au 01 juin 2022 à minuit** (cachet de la poste) sauf si le nombre maximal de participants est atteint avant l'expiration de la date de course.

Le paiement est effectué par chèque bancaire et adressé à l'organisateur, ou par virement bancaire. (Sur demande).

Sous réserve de places disponibles, et exceptionnellement, il sera possible de s'inscrire sur place le **dimanche 05 juin 2022** (paiement par chèque bancaire ou espèces). Tout engagement est ferme et définitif. L'organisateur s'engage à communiquer dans la dernière semaine des inscriptions, le nombre de places disponibles.

Article 7 : tarifs

| Prix par personne à partir de 16 ans | Du 20/03 au 31/04/22 | Du 01/05 au 01/06/22 | Sur place (suivant les places disponibles) le 05/06/2022 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|---|
| Individuel | 25€ | 30€ | 35€ |
| Equipe jusqu'à 10 participants | 24€ | 29€ | 35€ |
| Equipe à partir de 11 participants | 23€ | 28€ | 35€ |
| Enfant (à partir de 12 ans) accompagné d'un adulte | 10€ | 10€ | 15€ |

Article 8 : annulation pour cas de force majeure

L'organisation se laisse le droit, en cas de force majeure (pandémie, directives gouvernementales), d'événements climatiques, de catastrophes naturelles ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve.

Dans ce cas, le remboursement intégral des frais d'inscription sera réalisé sur demande.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement sauf pour les raisons énoncées ci-dessus. Ce même engagement est personnel. Il n'est pas autorisé de rétrocéder de dossard à une tierce personne.

Toute personne disposant d'un bracelet acquis en infraction avec le présent règlement sera interdite de participation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Article 9 : assurances et responsabilités

Conformément au cadre réglementaire en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance « responsabilité civile » auprès de M.M.A. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre, quel qu'il soit. Les participants doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ou souillée.

Il incombe aux participants de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorses, fractures, plaies...).

L'organisation recommande vivement aux participants de souscrire auprès de leur assureur une garantie individuelle accident. En cas d'accident, celle-ci permet la prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, du préjudice financier en cas d'arrêt de travail.

Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénale ou civile en cas d'accident corporel quel qu'il soit, ou matériel qui pourrait survenir.

Article 10 : ravitaillement

Chaque participant à l'épreuve bénéficiera de deux ravitaillements : l'un à mi-parcours, le second à l'arrivée.

Article 11 : moyens de secours

Les secours sont sous l'autorité d'un responsable des secours. Le schéma d'organisation des secours est établi sous la responsabilité du responsable des secours, en collaboration, si nécessaire, avec une société spécialisée ou tout expert qu'il jugera bon de s'adjoindre, sous réserve que ces collaborations soient contractualisées.

Les secours sont structurés avec :

- Un PC sécurité : lieu où se trouvent le responsable sécurité et les représentants des différentes forces affectées à la sécurité (secouristes) et où se fait la coordination entre les différentes forces et leurs moyens. Il dispose des moyens de communication nécessaires (radio, téléphones d'urgence ...), du plan général du site et les moyens d'accès. Il consigne sur main courante horodatée toutes communications et mouvements;

- Un ou plusieurs postes de sécurité répartis sur le parcours, en fonction de la distance et des moyens d'accès. Chacun de ces postes a compétence sur une zone d'action précisée au dossier technique. Chaque poste est sous la responsabilité d'un chef de poste, chargé de la liaison et la coordination avec le PC sécurité et du déploiement des moyens d'intervention et de secours dans sa zone de compétence.

Article 12 : déroulement de La Course « L'Aliénor 2022 »

Moyen d'identification :

La participation à l'épreuve nécessite le port du bracelet de course remis par l'organisation. Les personnes sans bracelet ne seront pas admises sur le parcours.

Les bracelets sont à retirer au village-accueil : le **dimanche 05 juin 2022 de 09h00 à 10h30**.

Ceux-ci seront remis en **échange de la présentation des certificats médicaux**. Un participant peut retirer les bracelets des autres membres de son équipe s'il présente l'intégralité des certificats médicaux.

Départs :

Les départs se font par vague de 50 à 100 coureurs. Dix minutes avant l'heure de départ, chaque participant doit être présent dans l'aire de départ, où sera proposé un échauffement collectif et animé. Pour connaître l'heure de départ de sa vague, consulter le site de la course, rubrique « inscriptions ». Les concurrents inscrits sur place constitueront la dernière vague de départ. Tout participant qui n'est pas présent pour le départ de sa vague est considéré hors course et ne pourra pas participer à une autre vague.

C'est pourquoi, il est conseillé d'être présent, en tenue et muni de son bracelet, 15 minutes avant le départ de sa vague.

Parcours :

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises ou banderoles ainsi que toutes consignes émanant d'un contrôleur présent sur chaque obstacle majeur ou d'un membre de l'organisation.

Les obstacles répartis tout au long du parcours sont de plusieurs types : franchissement de rivières, bottes de paille à grimper, escalade, traversées sur filets, clôtures, traversées pierreuses, sauts, champs de boue, murs de bois, etc.

Les concurrents de « l'Aliénor 2022 » doivent franchir tous les obstacles. En cas de refus, le responsable de l'obstacle vous le fera contourner.

Arrivée : Compte tenu du caractère de découverte de l'activité, et du non-chronométrage de l'épreuve, le circuit sera fermé à partir de 16h00. Jusqu'à cet horaire, les concurrents pourront terminer leur parcours.

Suivi des participants

Le dernier participant sera suivi par un ou plusieurs « fermeur(s) » du parcours. Tout participant qui abandonne doit le signaler à l'organisation. L'organisateur devra, sous la responsabilité du Directeur de course, s'assurer qu'il ne reste plus aucun participant sur le parcours à l'issue de la manifestation.

Article 13 : Récompenses

De nombreux lots seront remis aux concurrents lors de la traditionnelle remise de prix.

Un tirage au sort par nom d'équipe sera réalisé à l'issue de l'arrivée des derniers concurrents. Il sera tenu compte des tenues historiques de chacun afin de récompenser les meilleures tenues.

Les photos de remises de récompenses seront publiées sur le site internet de la manifestation. Sur place, les concurrents, accompagnateurs, publics, trouveront de la restauration rapide, des boissons et autres, mis en place par différents prestataires.

Article 14 : droit à l'image – Commission nationale de l'informatique et des libertés

Chaque participant cède ses droits à l'image et autorise l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par les médias et l'organisation au cours de cet événement.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque inscrit dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions d'autres sociétés ou associations, vous devez le préciser à l'organisateur lors de votre inscription sur le formulaire papier.

Article 15 : sécurité – respect de l’environnement

Conformément aux directives des responsables techniques de la commune, tous les déchets seront collectés dans les différents conteneurs positionnés sur le parcours. Afin de respecter l’environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d’abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Les organisateurs s’engagent à restituer le site dans le plus grand état de propreté. Chaque coureur veillera à la sécurité des autres concurrents, se doit de signaler un coureur en difficulté au jalonneur ou contrôleur le plus proche.

La sécurité et l’assistance seront assurées par le comité d’organisation qui mettra en place un dispositif prévisionnel de secours (DPS) conforme au cadre réglementaire en vigueur.

Les jalonneurs sur les chemins et les contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur participeront également à la sécurité sur les parcours.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l’évacuation d’un blessé ou pour laisser passer en priorité les véhicules de secours. Chaque concurrent a le devoir de porter secours à toute personne victime d’accident sur le parcours.

Article 16 : Village-accueil

Pour que «L’ALIENOR » soit un événement festif et convivial, aussi bien pour les concurrents que pour le public, les familles, les enfants, un village-accueil est installé tout près des lignes de départ et d’arrivée.

Aux côtés du PC-Course et du PC-Secours, vous trouverez tous les services pour que cette journée vous soit agréable, notamment :

- restauration rapide, buvette, tables.
- Sanitaires et douches froides pour le rinçage des concurrents.

Article 17 : renseignements

Pour plus d’informations, retrouvez-nous sur notre site internet.

www.form-sport.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez :

- envoyer un message à contact.formsport@orange.fr
 - ou téléphoner au **06.88.54.21.59** (Gilles)
06.23.85.24.29 (Lili)

Toutes les informations seront communiquées par Facebook sur Form’SportEvenements et Instagram.